

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 20 juin 2018, à 9h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens et monsieur Maxime Proulx Cadieux.

Absences motivées : monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Adoption de l'ordre du jour**
- 3- Adoption premier projet de règlement 2018-089 – modifiant le règlement sur les Permis et certificats**
- 4- Parole au public**
- 5- Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 9h devant aucune personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-06-178

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2018-089 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

2018-06-179

Adoption premier projet de règlement 2018-089 – modifiant le règlement sur les Permis et certificats

ATTENDU QUE le conseil juge à propos de modifier le règlement 2016-060 relatif aux permis et certificats;

ATTENDU QUE un projet de règlements pour modifier ce règlement a été présenté au Conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le premier projet de règlement 2018-089 modifiant le règlement sur les permis et certificats 2016-060;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-06-180

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 9h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.